



REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DU SUIVI ET DE
L'EVALUATION DES PLANS ET PROGRAMMES

COMPTE RENDU N°126 REUNION DU CABINET DU 7 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 7 mai à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

La réunion s'est tenue suivant l'ordre du jour ci-après.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 30 avril 2025.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 avril 2025 .
3. Examen du projet de liste des programmes et projets publics d'investissement de l'exercice 2024, à évaluer.
4. Examen du projet de liste des programmes et projets inachevés (à l'abandon depuis au moins cinq (5) ans).
5. Examen des projets de listes des programmes et projets du PND (2022-2026), budgétisés en 2022, 2023 et 2024.
6. Examen du projet de liste des programmes économiques et financiers, appuyés par le FMI, mis en œuvre au Congo, depuis 1960.



7. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.
8. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 30 avril 2025.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 30 avril 2025 a été adopté moyennant des amendements de forme.

Il sera affiché sur le site web du RPPR et archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 avril 2025.

Le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 avril 2025 a été fait par le directeur du cabinet.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 avril 2025.

A.1. Faire le point, avec les chargés d'études du Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales, de la collecte des lois de finances de 1960 à nos jours, auprès des sources identifiées (direction générale du budget, direction générale du plan et secrétariat général du Gouvernement).

A.2. Prendre attache avec le directeur du cabinet du ministre en charge des finances pour obtenir une nouvelle tranche de financement de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

A.3. Préparer des lettres aux Préfets des Départements pour demander les listes des projets à l'abandon depuis au moins cinq (5) ans (qu'ils soient ou non de la municipalisation accélérée).

A.4. Retrouver dans les archives individuelles, les listes des projets inachevés, déjà reçues des Préfets des Départements en 2024.

A.5. Présenter, à la prochaine réunion du cabinet, une première sélection des programmes et projets d'investissement de l'exercice 2024, à évaluer.



A.6. Soumettre, à la prochaine réunion du cabinet, les projets de listes des programmes et projets du PND (2022-2026), à évaluer.

A.7. Finaliser la distribution du rapport d'évaluation de l'exercice 2023 aux membres du Gouvernement.

B. Exécution, au 7 mai 2025, des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 avril 2025.

B.1. Le directeur du cabinet a reçu les chargés d'études relativement à la collecte des lois de finances de 1960 à nos jours. Les sources de collecte leur ont été indiquées.

Une répartition du travail a été faite par source à visiter.

B.2. Le directeur du cabinet a pris attache avec son homologue du ministère des finances, en vue d'obtenir le paiement d'une deuxième tranche des crédits alloués à la Task-Force des politiques économiques et sociales.

B.3. Un projet de lettre type à adresser aux Préfets des Départements a été soumis à l'attention du RPPR.

B.4. Certains acteurs des dernières missions d'évaluation sur le terrain ont retrouvé des listes de projets transmises par les Préfets. Ils en feront un compte rendu à l'occasion de la réunion de ce 7 mai 2025.

B.5. Une première liste des programmes et projets de l'exercice 2024 à évaluer est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 7 mai 2025.

B.6. Des projets des listes des programmes et projets du PND (2022-2026), budgétisés en 2022, 2023 et 2024, sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion de ce 7 mai 2025.

B.7. La distribution du rapport d'évaluation 2023 aux membres du Gouvernement a été entièrement réalisée.

Un des ministres a répondu au RPPR pour accuser réception du rapport.



3. Examen du projet de liste des programmes et projets publics d'investissement de l'exercice 2024, à évaluer.

Le directeur du cabinet a introduit le traitement de ce point par la présentation d'une liste de 140 programmes et projets sélectionnés parmi les 1332 inscrits au volet investissement de la loi de finances 2024.

Les 140 programmes et projets retenus ont une inscription budgétaire égale ou supérieure à 300 millions francs CFA.

Les échanges qui ont suivi le propos du directeur du cabinet ont porté sur le choix de relever ou d'abaisser le niveau du plancher de l'inscription budgétaire à retenir dans la sélection des projets à évaluer au titre de l'exercice 2024.

En conclusion des échanges, le RPPR a demandé de combiner le critère du montant plancher de l'inscription budgétaire de 300 millions à celui de la nature des projets à considérer.

Il a indiqué de retenir :

- les projets des infrastructures ;
- les projets de gros équipements ;
- les projets à vocation sociale ayant un impact sur la vie des populations ;
- les projets à vocation commerciale ayant un impact sur l'économie nationale.

Les programmes et projets correspondant à ces critères combinés seront retenus, qu'ils soient financés sur fonds propres ou en partenariat.

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de reprendre le projet de liste des programmes et projets de l'exercice 2024 à évaluer, conformément à la combinaison des critères ainsi définis.

4. Examen du projet de liste des programmes et projets inachevés.

Le traitement de ce point a commencé avec la présentation, par le directeur du cabinet, de quatre (4) listes de projets inachevés établis en 2024 par les Préfets des Départements de la Bouenza, de la Cuvette-Ouest, du Pool et de la Sangha.



Le tour de table qui a suivi a révélé que les données relatives aux projets inachevés peuvent être obtenues à la fois, auprès des Préfets des Départements et du ministère du plan et de celui de l'aménagement du territoire (délégation générale aux grands travaux).

Le RPPR a indiqué qu'il convient de collecter les données auprès de toutes les sources et de les recouper.

Il a indiqué d'écrire aux Préfets de Département en trouvant la bonne formule pour leur demander, par exemple, de conforter les listes qu'ils avaient déjà transmises l'an dernier.

Il est aussi question de tenir compte de la création et de la reconfiguration de certains Départements.

S'agissant des ministères du plan et de l'aménagement du territoire, des correspondances devront être adressées aux ministres, tout en envoyant des copies à la direction générale du plan et à la délégation générale aux grands travaux pour solliciter des informations sur les projets inachevés. Le RPPR a également demandé de poursuivre la recherche pour retrouver l'ensemble des listes des projets inachevés déjà transmises par les Préfets l'an dernier.

5. Examen des projets des listes des programmes et projets du PND (2022-2026), budgétisés en 2022, 2023 et 2024.

Le directeur du cabinet a présenté trois (3) listes des programmes et projets du PND (2022-2026) inscrits dans les lois de finances, respectivement des années 2022, 2023 et 2024.

Ces listes regroupent les projets par différents piliers du PND. Elles comportent :

- 71 projets pour le budget 2022 ;
- 46 projets pour le budget 2023 ;
- 58 projets pour le budget 2024.

Au cours des échanges qui ont suivi l'introduction du directeur du cabinet, les participants à la réunion ont observé que :

- les projets du PND ont déjà fait l'objet de traitement dans les rapports de suivi et d'évaluation produits en 2022 et 2023 et d'autres seront traités dans le cadre de l'évaluation au titre de l'exercice 2024 ;
- certains projets mentionnés sur les listes ont déjà été clôturés.



Des interrogations ont été levées sur l'orientation à donner à l'évaluation à mi-parcours du PND, au titre des années 2022, 2023 et 2024.

Le RPPR a précisé que l'évaluation à mi-parcours du PND ne porte pas que sur l'appréciation de la mise en œuvre des projets sur le terrain.

La première partie du rapport d'évaluation à mi-parcours du PND consistera d'abord, comme indiqué précédemment, en une évaluation théorique de l'articulation d'ensemble du PND, les choix effectués ainsi que les outils et les mécanismes de mise en œuvre et de contrôle retenus.

Dans une deuxième partie, il sera question d'évaluer les résultats de la mise en œuvre de chaque projet du PND en mettant en évidence :

- les programmes et projets inscrits ;
- les programmes et projets déjà budgétisés et financés ;
- les programmes et projets déjà mis en œuvre, avec le rappel des évolutions constatées sur le terrain.

6. Examen de la liste des programmes économiques et financiers, appuyés par le FMI, mis en œuvre au Congo depuis 1960.

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a introduit l'examen d'une liste de douze (12) programmes économiques et financiers, mis en œuvre au Congo avec l'appui du FMI.

Au terme de l'analyse de cette liste, le RPPR a noté que certains programmes économiques et financiers, appuyés par le FMI, n'y figurent pas. Il s'agit notamment de ceux mis en œuvre (ou non aboutis) au cours des périodes 1992-1996 et 2011-2020.

Le RPPR a instruit de compléter cette première liste en recherchant les programmes (de référence ou économiques et financiers) des deux périodes indiquées ci-dessus.

7. Points des décisions du cabinet, partiellement exécutées.

Le point des décisions du cabinet, partiellement exécutées, a été présenté par le conseiller aux politiques et programmes sociaux.



A. Rappel des décisions à exécuter.

A.1. Poursuivre la rédaction des résumés analytiques des plans et programmes mis en œuvre au Congo depuis 1960.

A.2. Poursuivre la recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur des réunions du cabinet.

A.3. Poursuivre le recensement des projets publics d'investissement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours et les classer selon leur nature, leur objet et leur statut.

B. Exécution des décisions, au 7 mai 2025.

B.1. La rédaction des résumés analytiques des programmes économiques et financiers, appuyés par le FMI, se poursuit.

Le directeur du cabinet et le conseiller aux programmes et politiques économiques avaient reçu mission de recenser tous les programmes économiques et financiers du Congo, appuyés par le FMI. Un compte rendu en a été fait à la faveur de la réunion du 7 mai 2025. Une liste de douze (12) programmes a été examinée.

Le RPPR a demandé de la compléter.

B.2. La recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit.

Aucune nouvelle publication n'a été présentée en réunion du cabinet.

Il n'y a donc pas de nouvelle note de lecture.

B.3. Dans le cadre du recensement et du regroupement des programmes et projets publics d'investissement du passé, les chargés d'études du Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales ont reçu la mission de collecter les lois de finances, de 1960 à nos jours, auprès des sources qui leur ont été indiquées.



8. Divers

Deux points ont été traités au titre des divers.

a) Information sur la distribution du rapport d'évaluation 2023 aux membres du Gouvernement.

Il a été noté que tous les membres du gouvernement et autres assimilés ont reçu le rapport, ainsi qu'en témoignent les accusés de réception produits par le secrétariat de chacun des destinataires.

Le RPPR a toutefois relevé que certains membres du Gouvernement qu'il a rencontrés lui ont déclaré n'avoir pas encore reçu le rapport.

Le RPPR a demandé de réfléchir à la meilleure façon de transmettre le rapport en s'assurant que les destinataires l'ont bien reçu, le but recherché étant d'obtenir leurs réactions.

Il a été convenu qu'à l'avenir, les rapports soient remis directement aux ministres d'Etat par le RPPR et que ceux destinés aux autres ministres et assimilés soient confiés à leur collaborateurs immédiats (directeur du cabinet ou secrétaire particulière).

b) Proposition pour l'élaboration de la liste des projets à soumettre au Fonds Africa 50.

Déférant à une instruction du RPPR, le conseiller à la planification et à la prospective a proposé de s'adresser à la délégation générale aux grands travaux pour rechercher des projets à soumettre au Fonds Africa 50.

Concluant l'échange qui s'est instauré autour de cette proposition, le RPPR a indiqué que la délégation générale aux grands travaux, qui est en charge de la mise en œuvre des projets importants de développement, est une bonne source de sélection de projets.

Il a ajouté que notre propre répertoire des programmes et projets non démarrés (cf. rapports d'évaluation) doit être exploité en vue de la sélection des projets à fort impact sur la vie des populations et sur l'économie nationale.

A cet effet, le RPPR a instruit le conseiller à la planification et à la perspective de préparer un courrier au ministre d'Etat en charge de l'aménagement du territoire (avec copie au délégué général aux grands



travaux) pour obtenir une liste de projets d'envergure, non encore démarrés par manque de financement.

Une recherche est également à entreprendre au cabinet pour identifier, dans les rapports d'évaluation, les projets de développement non démarrés faute de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures 15 minutes.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

